SDIS 31 - Budget Principal

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2018-163 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/12/2018

Objet : PROJET ETABLISSEMENT

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 13/12/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

99_AU-031-283100014-20181210-2018-163-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

1 - 99_AU-031-283100014-20181210-2018-163-DE-1-1_2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20181210-2018-163-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/12/2018

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	2
QUORUM	3

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION n° 2018/163

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, au jour du dix décembre à quatorze heures, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur convocation de sa Présidente, Émilienne POUMIROL en date du 4 décembre 2018.

Etaient présents : POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Etaient excusés : DENOUVION Victor, SIMION Arnaud

OBJET : PROJET D'ÉTABLISSEMENT : PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE

VU l'avis favorable à l'unanimité des collèges des représentants du personnel et des représentants de l'établissement au Comité technique réuni le 27 novembre 2018

VU l'avis favorable à l'unanimité des collèges des représentants du personnel et des représentants de l'établissement au CHSCT réuni le 27 novembre 2018

Après le renouvellement du conseil d'administration du SDIS, en juin 2015, les élus du bureau ont souhaité restaurer la confiance entre les différents acteurs du SDIS, gouvernance, direction, encadrements supérieur et intermédiaire, organisations syndicales, agents quels que soient leurs statuts. Pour donner du sens et une cohérence aux actions et mesures à engager, une feuille de route a été rédigée par la gouvernance, un audit portant sur les risques psychosociaux et les mesures de prévention à mettre en œuvre a été lancé (cabinet ANTEIS) et il a été demandé à l'administration d'élaborer un projet d'établissement.

Le projet d'établissement présenté aujourd'hui est le fruit de nombreuses réflexions, réunions, allers/retours, communication avec l'ensemble des agents de l'établissement. Il a vocation à constituer la colonne vertébrale donnant une cohérence d'ensemble aux actions et mesures prises, notamment en matière managériale. Ce projet d'établissement du SDIS de la Haute Garonne vise ainsi à décliner d'un

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 13 DEC. 2018, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

point de vue stratégique et opérationnel les orientations politiques inscrites dans la feuille de route. Il doit tracer des perspectives, guider mais aussi donner du sens aux actions et interventions réalisées par les agents de l'établissement quels que soient leurs statuts.

Ce projet d'établissement a été élaboré du début à la fin sur un mode collaboratif en impliquant un maximum d'agents. Tous les agents qui l'ont souhaité ont pu participer aux groupes de travail. Par ailleurs, des référents ont été désignés au sein de chaque groupement pour communiquer les propositions des groupes de travail à l'ensemble des agents, à chaque étape. Cette communication physique a été doublée par une communication écrite par l'intermédiaire d'informations diffusées dans les bulletins de paie ou sur la plateforme APIS.

En résumé, le projet d'établissement permet de :

- Décliner la feuille de route de la gouvernance en axes stratégiques, objectifs prioritaires et actions concrètes,
- Donner du sens et des perspectives à tous les agents du SDIS, quels que soient leurs statuts, sapeurs-pompiers volontaires (SPV), sapeurs-pompiers professionnels (SPP), personnels administratifs et techniques spécialisés (PATS),
- Faire de chaque agent du SDIS un acteur de la réussite collective de l'établissement.

En un mot, le projet d'établissement doit permettre de tracer un cap pour les 3 années à venir, d'affirmer les ambitions fortes que portent le SDIS de la Haute Garonne et afficher le chemin (actions et mesures) mais aussi les moyens à mobiliser pour y parvenir.

ENTENDU le rapport de la Présidente,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

APPROUVENT la présentation du projet d'établissement.

La Présidente du conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Haute-Garonne,

Émilienne POUMIROL

13 DEC. 2018

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.